

Modèle de liste de vérification pour déterminer et minimiser les risques d'activités qui ne se trouvent pas dans les NSOAPE

Utilisez cette liste de vérification pour vous aider à déterminer et minimiser les risques pour une activité ou un sport ne se trouvant pas dans les Normes de sécurité de l'Ontario pour l'activité physique en éducation (NSOAPE) et ne ressemblant pas à une activité ou à un sport qui fait partie de les NSOAPE et pour laquelle (ou lequel) vous devez obtenir une approbation.

Veillez noter :

- L'approbation de la personne appropriée au conseil scolaire (par exemple, direction, agent de supervision) doit être obtenue avant de présenter l'activité ou le sport
 - Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive; elle a plutôt été conçue pour permettre de déterminer et de minimiser les risques. D'autres considérations de sécurité pourraient être requises.
-
- Le membre du personnel enseignant connaît l'activité et la progression dans l'enseignement des habiletés et des stratégies.
 - Le membre du personnel enseignant doit déterminer les risques associés à l'activité et des moyens de les réduire avant et pendant l'activité ou le sport (par exemple, les consignes et les règles de sécurité seront expliquées aux élèves).
 - Le membre du personnel enseignant a accès à tout le matériel requis pour assurer la participation à l'activité, y compris de l'équipement de protection individuelle.
 - L'âge, le stade de développement et les capacités des élèves leur permettent de participer de manière sécuritaire à cette activité.

- Les élèves ont accès à des vêtements adéquats et à des chaussures adéquates pour l'activité.
- Les installations offrent un espace adéquat et sont exemptes de dangers, permettant aux élèves de participer en toute sécurité.
- L'équipement est de grosseur et de poids appropriés pour les élèves.
- Une inspection de sécurité du matériel apporté de la maison sera faite à la maison pour vérifier s'il est en bon état et convenable pour usage personnel.
- Un niveau approprié de supervision (visuelle constante, sur place, générale) sera assuré lors de l'activité ou du sport.
- Dans le cas où l'on fasse appel à un fournisseur d'activités externe, celui-ci suivra les protocoles du conseil scolaire ou de l'école. Consultez la section « Fournisseurs d'activités externes » dans la section « Outils et ressources » pour connaître les responsabilités des fournisseurs d'activités externes.
- Une trousse de premiers soins et un appareil de communication seront à la portée de la main et une personne sera nommée responsable des premiers soins.
- Une attention particulière a été accordée à des stratégies et à des pratiques sécuritaires afin d'optimiser l'inclusion de l'ensemble des élèves, quelles que soient leurs capacités.